
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 14 janvier 2020 à 19 h 30
Salle multifonctionnelle, 500, Montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement
Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

ABSENCES :

Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Daniel LE PAPE, Directeur d'arrondissement
Madame Marika MERCURE, Régisseur
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur des travaux publics
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement substitut
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Chef de division urbanisme, permis et inspections
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et développement social

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10.01 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA20 28 001

10.02 - Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du mardi 14 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

Annonces du maire

Le maire d'arrondissement présente ses souhaits pour la nouvelle année à tous les citoyens de l'arrondissement.

Il informe l'assemblée des événements au cours du dernier mois ainsi que les activités à venir.

Il rappelle l'annonce de la mairesse de la Ville de Montréal, madame Valérie Plante, le 12 décembre dernier, concernant l'acquisition de 140 hectares dans l'Anse-à-l'Orme. Il se réjouit de cette acquisition qui permettra la préservation des espaces verts et évitera le développement immobilier dans ce secteur.

Par la suite, il informe l'assemblée que l'organisme *Sport et Loisir de l'île de Montréal* a fait l'achat de titres de transport de la Société de transport de Montréal grâce aux fonds de la Politique de l'enfant, lesquels sont destinés aux partenaires de l'arrondissement.

Il invite les citoyens à consulter le journal d'arrondissement pour connaître les activités.

Il rappelle la tenue d'une consultation publique portant sur les locaux commerciaux vacants à Sainte-Geneviève le 22 janvier à 19 h, au chalet du parc Robert-Sauvé.

Il invite les citoyens à collaborer lors des opérations de déneigement et de respecter les interdictions de stationnements.

Il annonce l'événement *Le Grand Blizzard* organisé par les scouts, qui aura lieu le 25 janvier au centre Socioculturel et la journée de motoneiges antiques organisée par Le club de motoneige de L'Île-Bizard le 18 janvier prochain au club situé au 977, rue Cherrier.

Finalement, il invite les citoyens à consulter la page *Réalisons Montréal* pour s'informer du projet de Revitalisation de Sainte-Geneviève et d'émettre leurs commentaires ou déposer leur candidature pour joindre le comité de consultation. À ce sujet, il rappelle la tenue d'une consultation publique concernant l'aménagement du parc à Sainte-Geneviève le 28 janvier prochain à 19 h, au chalet du parc Robert-Sauvé.

Le maire d'arrondissement invite le commandant du poste de quartier 3, monsieur Patrice Bigras à prendre la parole. Il revient sur les activités policières au cours du dernier mois. Il rappelle le faible taux de criminalité dans l'arrondissement. Il rappelle la présence policière autour de l'école primaire Sainte-Geneviève pour assurer une sécurisation des lieux. Par la suite, il fait état des activités de nature communautaire au cours du dernier mois.

10.03 - Période de questions du public

Début : 19 h 44

Julie Rolland	zone scolaire – école primaire Sainte-Geneviève
Christine Charlebois	bac de déchets domestiques et recyclage laissés dans la rue ; précisions item 20.01 de l'ordre du jour
Richard Bélanger	Remblai Ferme-Bord-du-Lac
Simon Authier	Suivi mandat ingénieurs protection contre les inondations
Serge Fortier	Plan d'action inondations

Fin : 19 h 59

10.04 - Période de questions et commentaires des membres du conseil

Le conseiller monsieur Robert Samoszewski présente ses vœux aux citoyens de l'arrondissement pour la nouvelle année.

CA20 28 002

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 décembre 2019 et des séances extraordinaires du 16 et 20 décembre 2019.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 3 décembre 2019;

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du lundi 16 décembre 2019;

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du vendredi 20 décembre 2019;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1192714066

CA20 28 003

Adopter les procès-verbaux des comités du conseil de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 18 novembre 2019;

D'adopter le compte-rendu du comité de sécurité publique du 11 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1192714067

CA20 28 004

Accorder un contrat à "AXOR Experts-Conseil", conformément à l'entente-cadre 2019-09, pour effectuer l'élaboration des plans et devis pour la construction d'un égout pluvial dans les rues Cherrier et Jean-Yves pour canaliser les cours d'eau CE1 et CE2 situés au nord de Cherrier entre Cardinal et Jean-Yves à L'Île-Bizard, pour un montant budgétaire de 93 542,51 \$, t.t.i. et autoriser un virement budgétaire d'un montant de 85 000 \$ au règlement d'emprunt 0817-005.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

- Accorder un contrat à « AXOR Experts-Conseils », conformément à l'entente-cadre 2019-09, pour effectuer l'élaboration des plans et devis pour la construction d'un égout pluvial dans les rues Cherrier et Jean-Yves pour canaliser les cours d'eau CE1 et CE2 situés au nord de Cherrier entre Cardinal et Jean-Yves à L'Île-Bizard, pour un montant budgétaire de 93 542,51 \$, taxes incluses et autoriser un virement budgétaire d'un montant de 85 000 \$ au règlement d'emprunt 0817-005;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1197474029

CA20 28 005

Octroi de subventions aux sports de glace pour la saison 2019-2020 aux organismes accrédités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève au montant de 5 004 \$.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'octroyer une subvention aux sports de glace pour la saison 2019-2020 aux organismes accrédités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève au montant de 5 004 \$.

Cette subvention est de 18 \$ par individu âgé de 18 ans et moins.

Les fonds sont disponibles au compte SIMON (*subventions à des organismes sans but lucratif*) suivant :

Entité	Source	Centre	Activité	Objet	S objet	Interop	Projet	Autre	Cat. actif	Futur
2408	0010000	301118	07143	61900	016491	0000	000000	000000	00000	00000

Les crédits budgétaires sont prévus au budget 2019 de la DC SLDS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1197593018

CA20 28 006

Accorder une contribution financière de 5000 \$ à l'Association des aventuriers de Baden-Powell (scouts) pour la réalisation du projet pilote « Brigade neige » pour la période du 6 janvier 2020 au 30 avril 2020 et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et l'organisme.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et l'Association des aventuriers de Baden-Powell pour la période du 6 janvier 2020 au 30 avril 2020;

D'octroyer une contribution financière au montant total de 5000 \$ pour la réalisation du projet pilote « Brigade neige L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève »;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;

D'autoriser le maire de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire suppléant de l'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention, pour et au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1197593016

CA20 28 007

Autoriser Madame Louise Richard, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer une demande d'aide financière auprès du Comité de la Fête nationale à Montréal pour la Fête nationale du Québec 2020.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'autoriser madame Louise Richard, Directrice de la culture, des sports, loisirs et développement social à signer une demande d'aide financière auprès du Comité de la Fête nationale à Montréal pour la Fête nationale du Québec 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1197593015

CA20 28 008

Adopter le programme de subvention de gestion des couches lavables pour le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève pour l'année 2020 et approuver un projet d'entente de partenariat avec IGA Extra Alimentation de L'Île Bizard à cet effet.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le programme de subvention de gestion des couches lavables pour le territoire de l'arrondissement et approuver un projet d'entente de partenariat avec IGA Extra Alimentation de L'Île-Bizard à cet effet.

D'autoriser monsieur Normand Marinacci, maire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et madame Edwige Noza, secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1190495001

CA20 28 009

Règlement numéro CA28 0011-04 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro CA28 0011 de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à l'effet d'ajouter des dispositions pour l'installation d'une boîte de dons caritatifs, le dépôt d'une caractérisation des sols et modifier les dispositions pénales.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Christian Larocque et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement CA28 0011-4 modifiant le Règlement sur les permis et certificats, numéro CA28 0011.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter un projet de règlement numéro CA28 0011-4 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro CA28 0011 à l'effet d'ajouter notamment des dispositions pour l'installation d'une boîte de dons caritatifs, le dépôt d'une caractérisation des sols et modifier les dispositions pénales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1197905094

CA20 28 010

Règlement numéro CA28 0015-03 modifiant le Règlement sur les PIIA numéro CA28 0015 de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à l'effet de bonifier le traitement des demandes de déblai et remblai.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Yves Sarault et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement CA28 0015-3 modifiant le Règlement sur les PIIA, numéro CA28 0015.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter un projet de règlement numéro CA28 0015-3 modifiant le Règlement sur les PIIA numéro CA28 0015 à l'effet de bonifier le traitement des demandes de remblai et déblai.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1197905095

CA20 28 011

Règlement numéro CA28 0023-30 modifiant le Règlement de zonage numéro CA28 0023 de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à l'effet de modifier divers sujets notamment sur des boîtes de dons, les marges latérales totales de certaines zones et les dispositions pénales.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Robert Samoszewski et dépôt du premier projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement CA28 0023-30 modifiant le Règlement de zonage, numéro CA28 0023.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter un premier projet de règlement numéro CA28 0023-30 modifiant le Règlement de zonage numéro CA28 0023 de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève à l'effet de modifier divers sujets notamment sur des boîtes de dons, les marges latérales totales de certaines zones et les dispositions pénales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1197905090

CA20 28 012

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale jumelée de deux (2) étages avec garage intégré sur les propriétés composées des adresses 326 et 328, rue Félicité-Laurin correspondant aux lots no 6 252 624 et 6 252 625 du cadastre du Québec. (Jobs 5653 et 5654)

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale jumelée de deux (2) étages avec garage intégré (Jobs 5653 et 5654) sur les propriétés composées des adresses 326 et 328, rue Félicité-Laurin correspondant aux lots no 6 252 624 et 6 252 625 du cadastre du Québec avec les matériaux extérieurs suivants :

- Deux (2) parements extérieurs :
 - o Brique Griffintown de couleur gris satiné;
 - o Fibre de bois pressée canexel de couleur barista;
- Un parement extérieur pour les autres façades;
 - o Clin d'aluminium Gentek de couleur argile;
- Toiture en bardeau d'asphalte de couleur brun classique;
- Les soffites et les fascias seront en aluminium de couleur brun commercial;
- Les contours des fenêtres, les portes et les portes de garage seront en aluminium de couleur brun commercial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1197905096

CA20 28 013

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale jumelée de deux (2) étages avec garage intégré (Jobs 5651 et 5652) sur les propriétés composées des adresses 330 et 332, rue Félicité-Laurin composés des lots no 6 252 622 et 6 252 623 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale jumelée de deux (2) étages avec garage intégré (Jobs 5651 et 5652) sur les propriétés composées des adresses 330 et 332, rue Félicité-Laurin composés des lots no 6 252 622 et 6 252 623 du cadastre du Québec avec les matériaux extérieurs suivants :

- Deux (2) parements extérieurs :
 - o Brique Techno-bloc de couleur blanc élégant;
 - o Fibre de bois pressée canexel de couleur sierra;
- Un parement extérieur pour les autres façades;
 - o Clin d'aluminium Gentek de couleur charbon;
- Toiture en bardeau d'asphalte de couleur bois champêtre;
- Les soffites et les fascias seront en aluminium de couleur charbon;
- Les contours des fenêtres, les portes et les portes de garage seront en aluminium de couleur charbon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1197905097

CA20 28 014

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale jumelée de deux (2) étages avec garage intégré (Jobs 5649 et 5650) sur les propriétés composées des adresses 334 et 336, rue Félicité-Laurin et correspondant aux lots no 6 252 620 et 6 252 621 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale jumelée de deux (2) étages avec garage intégré (Jobs 5649 et 5650) sur les propriétés composées des adresses 334 et 336, rue Félicité-Laurin et correspondant aux lots no 6 252 620 et 6 252 621 du cadastre du Québec avec les matériaux extérieurs suivants :

- Deux (2) parements extérieurs :
 - o Brique Griffintown de couleur gris graphite;
 - o Fibre de bois pressée canexel de couleur yellowstone;
- Un parement extérieur pour les autres façades;
 - o Clin d'aluminium Gentek de couleur charbon;
- Toiture en bardeau d'asphalte de couleur noir deux (2) tons;
- Les soffites et les fascias seront en aluminium de couleur noir;
- Les contours des fenêtres, les portes et les portes de garage seront en aluminium de couleur noir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1197905098

CA20 28 015

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec garage intégré sur la propriété située à l'adresse sise au 1080, rue Bellevue correspondant au lot no 5 376 939 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec garage intégré sur la propriété située à l'adresse sise au 1080, rue Bellevue correspondant au lot no 5 376 939 du cadastre du Québec avec les matériaux extérieurs suivants :

- Deux (2) parements extérieurs en façade avant :
 - o Pierre Permacon laffit de couleur gris newport;
 - o Clin d'aluminium de couleur expresso de la serie bois nuancé;
- Deux (2) parements extérieurs aux autres façades;

- o Brique Permacon cinco de couleur gris newport;
- o Clin d'aluminium de couleur expresso de la serie bois nuancé;
- Toiture en bardeau d'asphalte BP Mystic de couleur noir deux (2) tons;
- Les soffites et les fascias seront en aluminium de couleur noir;
- Les contours des fenêtres, les portes et les portes de garage seront en aluminium de couleur noir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1197905099

CA20 28 016

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec garage intégré sur la propriété située à l'adresse sise au 250, rue Saint-Raphaël correspondant au lot no 4 589 683 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec garage intégré sur la propriété située à l'adresse sise au 250, rue Saint-Raphaël correspondant au lot no 4 589 683 du cadastre du Québec avec les matériaux extérieurs suivants :

- Un (1) parement extérieur sur les façades :
 - o Bloc architectural AVAC de couleur beige limestone;
- Garage double intégré;
- Toiture en bardeau d'asphalte BP mystique de couleur gris ardoise;
- Les soffites, les fascias et les contours de fenêtres et les portes en façade latérale et arrière seront en aluminium de couleur canyon clay;
- La porte d'entrée et la porte de garage seront en aluminium de couleur charbon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1197905100

CA20 28 017

Adopter un projet particulier PP28-002 relativement une demande à l'égard de la propriété sise au 2034, chemin Bord-du-Lac composée du lot no 4 589 994 du cadastre du Québec à l'effet d'autoriser un usage de type assemblage, vente, distribution et entreposage de panneaux et de surfaces de jeux et accessoires pour notamment les patinoires de hockey (deck-hockey) et basketball à la grille des usages et normes de la zone C1-108 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

De refuser, en vertu au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification, ou d'occupation d'un immeuble (CA28 0059) de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, le premier projet de résolution PP28-002 relativement à la demande à l'égard de la propriété sise au 2034, chemin Bord-du-Lac composée du lot no 4 589 994 du cadastre du Québec à l'effet d'autoriser un usage de type assemblage, vente, distribution et entreposage de panneaux et de surfaces de jeux et accessoires pour notamment les patinoires de hockey (deck-hockey) et basketball à la grille des usages et normes de la zone C1-108 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1197905101

CA20 28 018

Adopter le règlement modifiant le règlement sur les commissions du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0040-1)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le règlement sur les commissions du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 20 décembre 2019 par sa résolution CA19 28 361;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les commissions du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève » à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 20 décembre 2019 par sa résolution CA19 28 361;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro CA28 0040-1, Règlement modifiant le règlement sur les commissions du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1192714065

CA20 28 019

Statuer sur le renouvellement du mandat subséquent des membres au comité consultatif d'urbanisme de Monsieur Yves Sarault, Monsieur Christian Larocque et à la nomination d'un nouveau membre, tel que requis par le Règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme numéro CA28 0041.

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

1. de renouveler à titre de membre au comité consultatif d'urbanisme Monsieur Yves Sarault et Monsieur Christian Larocque pour une période de deux ans;
2. de nommer une nouvelle membre madame Danielle Myrand pour une période de deux ans;
3. de renouveler la présidence de Monsieur Yves Sarault pour une période d'un (1) an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1197905091

CA20 28 020

Nomination des membres de la Commission de l'administration et des priorités

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De nommer les membres suivants à la Commission de l'administration et des priorités, pour la période du 14 janvier 2020 au 31 janvier 2021, conformément aux articles 3 et 4 du règlement CA28 0040 sur les commissions du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève:

- M. Christian Larocque, conseiller du district Denis-Benjamin-Viger à titre de président;
- M. Robert Samoszewski, conseiller du district Jacques-Bizard, à titre de vice-président;
- M. Normand Marinacci, maire de l'arrondissement, à titre de membre;
- M. Yves Sarault, conseiller du district Pierre-Foretier, à titre de membre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.02 1192714059

Dépôt de documents

- Factures non associées à un bon de commande – Décembre 2019;
- Liste des bons de commande approuvés – Décembre 2019;
- Suivi budgétaire dépenses – Décembre 2019;
- Suivi budgétaire revenus – Décembre 2019;
- Virements budgétaires – Décembre 2019;
- Virements PTI – Décembre 2019;
- Budget du golf – Décembre 2019;
- Liste des permis émis – occupation – Décembre 2019;
- Liste des permis émis – construction – Décembre 2019;
- Liste des permis émis – lotissement – Décembre 2019.

60.01

Période de questions du public

Début : 20 h 16

Guillaume Côté

Précisions item 40.10 de l'ordre du jour

Fin : 20 h 17

70.01

CA20 28 021

Levée de la séance

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 14 janvier 2020, à 20 h 19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Normand MARINACCI
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 février 2020.